



SYNDICAT CANADIEN
DES COMMUNICATIONS,
DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER



SECTION LOCALE 8284
(FIQ-CRFIQMM-CIC)
LIBERTÉ- ÉQUITÉ- JUSTICE- SOLIDARITÉ

30 juin 2009.

AVIS

Sujet : Assurance Emploi :

Pour les unités de négociation de Bell Téléphonistes, Bell Techniciens et Employés Auxiliaires (TEA), Expertech Personnel de Bureau et Expertech Techniciens et Employés Auxiliaires.

À TOUS CEUX ET CELLES QUI ONT DÉJÀ PRIS LEUR RETRAITE OU QUI LA PRENDRONT EN 2009 ET 2010.

Nous attendons une réponse officielle de Bell pour savoir si la dernière offre de retraite faisait parti du cadre légal de compression de personnel.

Qu'importe la réponse de Bell, ou le refus de votre demande à l'Assurance Emploi, à ce stade-ci, il est très important de faire cette demande à l'Assurance Emploi afin d'établir une date de départ dans le cas que vous y soyez admissible dans le futur. Si vous retardez à faire votre demande, vous serez amputé sur les 52 semaines, par exemple, de la date de votre demande au temps restant de ces 52 semaines.

Donc pour celles et ceux qui ont déjà pris leur retraite et celles et ceux qui la prendront d'ici la fin de l'année et en 2010 :

FAITES VOTRE DEMANDE D'ASSURANCE EMPLOI DÈS QUE VOUS RECEVREZ VOTRE RELEVÉ D'EMPLOI DE L'EMPLOYEUR.

Dans le cas où Bell nous répondrait dans l'affirmative, elle modifierait les relevés d'emploi afin de les rendre admissibles à l'Assurance Emploi.

En toute solidarité

Richard L'Heureux
Président, section locale 8284

Section locale 8284 du SCEP
6866, Jarry Est Saint-Léonard, Québec H1P 3C1
Téléphone: 514-326-8200 1-888-283-8282 Télécopieur: 514-326-8201
Courriel: scep82@qc.aira.com Site Internet: www.scep82.com